

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 FEVRIER à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 FEVRIER 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Marie-Josée HENRARD - M. André DROUIN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bernard LAUGA - M. Serge BALAO, Adjoint - Mmes Claudine DAGES - Francine SANSON - Mrs Jésus SIMON - Michel BREAN - Michel LAPEGUE - Jean-Marie VIGNES - Jean-Pierre LALANNE - Dr Philippe DUCHESNE - M. Henri JOBARD - Mmes Maryse BARADA - Géraldine MADOUNARI - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Gisèle CAMIADE - Marie-Josée CAU - M. Edmond CAUBRAQUE - Mrs Jean-Michel LABORDE - Claude CAULLET

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jacques PENE - Mmes Carmen LESPARRE - Christine BASLY - Sylvie LAULOM - Patricia NUNES - Isabelle NAIL-ARROUY - M. Alain DUPERIER - Me José ARDANUY

POUVOIRS :

M. Jacques PENE donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
Mme Carmen LESPARRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Christine BASLY donne pouvoir à M. Michel LAPEGUE
Mme Sylvie LAULOM donne pouvoir à M. Jean-Marie VIGNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Géraldine MADOUNARI

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2013

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance, chaque année, du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Collectivité.

Les acquisitions, cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers figurent sur les tableaux joints et ont été annexées au Compte Administratif.

Les mouvements ainsi intervenus dans le patrimoine communal peuvent être synthétisés comme suit :

I- Acquisitions foncières

Nombre total : 9
Dépense totale : 415 135,00 €

a) Acquisition de terrains nus :

- à Monsieur Jean LAVIGNE : terrain situé Impasse Laulanné cadastré AK n° 411 pour une surface de 71 m², échange sans soulte
- à la SCI LANDRIEU : terrain situé avenue du Sablar/Place Maréchal Joffre cadastré AK n° 274 pour une surface de 330 m², au prix de 5 000,00 €
- à Monsieur Vincent LASSALLE-CARRERE : terrain situé Rue de Lapoudrette cadastré BZ n° 383 pour une surface de 47 m², au prix de 2 820,00 €
- à l'indivision COHEN : terrain situé route de Saubagnacq cadastré CI n° 136 et 137 pour une surface de 15 489 m², au prix de 30 978,00 €
- à Madame Monique LAGRAULA : terrain (partie) situé route de Saubagnacq cadastré CI n° 138 pour une surface de 59 m², au prix de 89,00 €
- à Monsieur et Madame Michel LAPEYRE : terrain (partie) situé route de Saubagnacq cadastré CI n° 147, pour une surface de 92 m², au prix de 138,00 €

- à Madame Claudine IRIBARREN : terrain (partie) situé route de Saubagnacq, cadastré CD n° 105 et 317 pour une surface de 159 m², au prix de 19 110,00 €
- à Monsieur Jean-Claude DUPUCH : terrain situé avenue Nungesser et Coli, cadastré BP n° 303 pour une surface de 174 m², au prix de 12 000,00 €

b) Acquisition de locaux :

- à l'Indivision LABORDE-DUPERE : immeuble situé 13 cours Foch, cadastré AD n° 70, pour une surface de 618 m², au prix de 345 000,00 €

II- Cessions foncières

Nombre total : 9

Recette totale : 6 615 000,00 €

- a) Cession d'un terrain situé Impasse Laulanné, cadastré AK n° 413, pour une surface de 99 m², à Monsieur Jean LAVIGNE (échange sans soulte)
- b) Cession d'un terrain situé Lieu dit 'Bélus' / Allée du Bois de Boulogne, cadastré CM n° 35, 36, 72, 74, 75 et 76 pour une surface de 17 548 m² à M. et Mme ARGET, au prix de 28 000,00 €
- c) Cession du lot n° 161 du volume 2 de la copropriété Ilot Central cadastré AE n° 627, 628, 629, 577, 580 et 665 (logement de 105 m²) à Habitat Landes Océanes, au prix de 120 000,00 €
- d) Cession d'un terrain situé Rue des Lazaristes, cadastré AC n° 32 pour une surface de 1 200 m², à la SCI CHARLIANE, au prix de 67 000 €
- e) Cession de l'Hôtel Dax Thermal (fonds de commerce) situé Boulevard Carnot, cadastré AC n° 90, à la SARL CARNOT, au prix de 50 000,00 €
- f) Cession de l'Hôtel Dax Thermal (murs) situé Boulevard Carnot, cadastré AC n° 90, à la SCI CARNOT, au prix de 2 450 000,00 €
- g) Cession du lot n° 6 de la copropriété de l'immeuble 32-40 rue Cazade (239/1000ème), à la SCI BVLC, au prix de 390 000,00 €
- h) Cession des lots n° 7 (143/1000ème) et 8 (97/1000ème) de la copropriété de l'immeuble 32-40 rue Cazade, à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, au prix de 260 000,00 €
- i) Cession de l'immeuble de la Résidence des Thermes situé Cours de Verdun, cadastré AD n° 350, 351 et 352 pour une surface de 2 592 m², à Monsieur Michel DIAGO, au prix de 3 250 000,00 €

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PREND acte du bilan des acquisitions et cessions foncières de la Ville de Dax pour l'année 2013.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140226-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 28 Février 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».